



Bruxelles, le 24 mai 2016

CM 2758/1/16
REV 1

OJ CONS
TRANS
TELECOM
ENER

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant: coreper.1@consilium.europa.eu

Tél./Fax: 0032.2.2816167/8100

Objet: 3472^e session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(**Transports**, télécommunications et **énergie**)

Date: 6 et 7 juin 2016

Heure: 10:00, 9:30

Lieu: European Convention Center Luxembourg (ECCL)
4, place de l'Europe
1499 LUXEMBOURG

VERSION RÉVISÉE N° 1 DE LA CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

SESSION DU LUNDI 6 JUIN 2016 (10 h 00)

1. Adoption de l'ordre du jour

Activités non législatives

2. (évent.) Approbation de la liste des points "A".

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

3. (évent.) Approbation de la liste des points "A".

ÉNERGIE

4. Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil établissant un mécanisme d'échange d'informations en ce qui concerne les accords intergouvernementaux et les instruments non contraignants conclus entre des États membres et des pays tiers dans le domaine de l'énergie, et abrogeant la décision n° 994/2012/UE (**première lecture**)
Dossier interinstitutionnel: 2016/0031 (COD)
 - = Orientation générale
 - 8945/16 ENER 149 CODEC 664 IA 22
 - 6226/16 ENER 30 CODEC 175 IA 5

5. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant des mesures visant à garantir la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel et abrogeant le règlement (UE) n° 994/2010 (**première lecture**)
Dossier interinstitutionnel: 2016/0030 (COD)
 - = Débat d'orientation
 - 9163/16 ENER 182 CODEC 693 IA 25
 - 6225/16 ENER 29 CODEC 174 IA 6
 - + ADD 2
 - + ADD 3

Activités non législatives

6. Messages de la présidence sur l'organisation du marché de l'électricité et la coopération régionale
 - = Présentation par la présidence
 - 9103/16 ENER 152 ENV 290 CLIMA 50 COMPET 246 CONSOM 112 FISC 81

Divers

7. a) Communication de la Commission: Stratégie de l'Union pour le gaz naturel liquéfié et le stockage du gaz
Communication de la Commission: Stratégie de l'UE en matière de chauffage et de refroidissement
 - = Informations communiquées par la Commission concernant les étapes suivantes
 - 6223/16 ENER 27
 - 6224/16 ENER 28 ENV 74 CLIMA 15 CONSOM 33 ECOFIN 112

- b) Sécurité de l'approvisionnement en radio-isotopes à usage médical
 - = Informations communiquées par la présidence

- c) Relations extérieures
 - = Informations communiquées par la Commission
 - 8237/16 ENER 127 COEST 103 RELEX 303

- d) Programme de travail de la prochaine présidence
 - = Informations communiquées par la délégation slovaque
 - 8405/16 ENER 135

TRANSPORTS

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

Aviation

8. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant des règles communes dans le domaine de l'aviation civile et instituant une Agence de la sécurité aérienne de l'Union européenne, et abrogeant le règlement (CE) n° 216/2008 du Parlement européen et du Conseil (**première lecture**)
Dossier interinstitutionnel: 2015/0277 (COD)
= Rapport sur l'état d'avancement des travaux
8522/16 AVIATION 90 CODEC 568 RELEX 333
+ ADD 1 – 2
14991/15 AVIATION 152 CODEC 1667 RELEX 1014
+ ADD 1
+ ADD 5

Transports maritimes

9. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le domaine de la navigation intérieure et abrogeant la directive 96/50/CE du Conseil et la directive 91/672/CEE du Conseil (**première lecture**)
Dossier interinstitutionnel: 2016/0050 (COD)
= Orientation générale
8970/16 TRANS 169 MAR 147 EDUC 142 SOC 258 ETS 31 MI 343
CODEC 668
6285/16 TRANS 51 MAR 54 CODEC 179 EDUC 35 SOC 85 ETS 4 MI 94
+ ADD 1 – 2

Activités non législatives

Questions horizontales

10. Émissions de NO_x des véhicules diesel
= Débat d'orientation
(Débat public conformément à l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil [proposé par la présidence])
9075/1/16 TRANS 177 COMPET 245 ENV 289 CLIMA 49 REV 1

11. Décisions du Conseil autorisant la Commission à entamer des négociations sur des accords globaux dans le domaine des transports aériens avec des pays tiers

- a) Projet de décision du Conseil autorisant la Commission à entamer des négociations entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), d'autre part, sur un accord global dans le domaine des transports aériens, en ce qui concerne des aspects relevant de la compétence exclusive de l'Union

Projet de décision des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, autorisant la Commission européenne à négocier, au nom des États membres, les dispositions d'un accord global dans le domaine des transports aériens, entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), d'autre part, relatives à des aspects ne relevant pas de la compétence exclusive de l'Union

- b) Projet de décision du Conseil autorisant la Commission à entamer des négociations entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'État du Qatar, d'autre part, sur un accord global dans le domaine des transports aériens, en ce qui concerne des aspects relevant de la compétence exclusive de l'Union

Projet de décision des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, autorisant la Commission européenne à négocier, au nom des États membres, les dispositions d'un accord global dans le domaine des transports aériens, entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'État du Qatar, d'autre part, relatives à des aspects ne relevant pas de la compétence exclusive de l'Union

- c) Projet de décision du Conseil autorisant la Commission à entamer des négociations entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et les Émirats arabes unis, d'autre part, sur un accord global dans le domaine des transports aériens, en ce qui concerne des aspects relevant de la compétence exclusive de l'Union

Projet de décision des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, autorisant la Commission européenne à négocier, au nom des États membres, les dispositions d'un accord global dans le domaine des transports aériens, entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et les Émirats arabes unis, d'autre part, relatives à des aspects ne relevant pas de la compétence exclusive de l'Union

- d) Projet de décision du Conseil autorisant la Commission à entamer des négociations entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Turquie, d'autre part, sur un accord global dans le domaine des transports aériens, en ce qui concerne des aspects relevant de la compétence exclusive de l'Union

Projet de décision des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, autorisant la Commission européenne à négocier, au nom des États membres, les dispositions d'un accord global dans le domaine des transports aériens, entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Turquie, d'autre part, relatives à des aspects ne relevant pas de la compétence exclusive de l'Union

= Adoption

12. Préparation de l'Assemblée de l'OACI concernant un mécanisme de marché mondial (Montréal, du 27 septembre au 7 octobre 2016)
= Échange de vues
8652/16 AVIATION 94 RELEX 356 CLIMA 48

Divers

13. a) Proposition législative en cours d'examen
(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)
- Train de mesures sur la sécurité des navires à passagers
= Informations communiquées oralement par la Commission
- b) Programmes européens en matière de GNSS (EGNOS/Galileo)
= Informations communiquées par la Commission
- c) Sécurité routière
= Informations communiquées par la Commission et par la délégation tchèque
- d) Compte rendu de la session informelle du Conseil "Transports et environnement" (14 et 15 avril 2016)
(Déclaration d'Amsterdam)
– Informations communiquées par la présidence
- e) Communication de la Commission intitulée "Une stratégie de l'aviation pour l'Europe" – Conclusions du sommet européen sur l'aviation (Amsterdam, 20 et 21 janvier 2016)
= Informations communiquées par la présidence
- f) Groupe de travail de l'AESA sur les zones de conflit
= Informations communiquées par la Commission
- g) Programme de travail de la prochaine présidence
= Informations communiquées par la délégation slovaque

NB: Veuillez transmettre au service du protocole, aussi rapidement que possible, une liste des délégués qui participeront à cette réunion. Adresse électronique:
protocole.participants@consilium.europa.eu

NB: Il est recommandé aux délégués devant obtenir un badge journalier pour assister aux réunions de consulter le document 14387/1/12 REV 1 afin de prendre connaissance des modalités d'obtention de ce badge.